



# **RYTHMES** Ne pas laisser les autres décider

*Depuis la publication du décret révisant l'organisation de la semaine scolaire, c'est dans chaque département et chaque école que tout se joue. Pour le SE-Unsa, aucune organisation ne doit être arrêtée sans les enseignants.*

*Après une première étape de discussions entre enseignants puis une seconde avec les parents d'élèves et la mairie, le SE-Unsa*

*encourage les équipes à faire une proposition d'organisation au Dasen via les conseils d'école. Contactez votre section départementale du SE-Unsa qui répondra à vos questions concrètes mais soutiendra aussi vos propositions auprès du Dasen. Le SE-Unsa a obtenu du ministère que les enseignants soient écoutés attentivement. Le SE-Unsa fera respecter cet engagement partout.*

## **Décret organisation de la semaine scolaire : faisons le point**

### **CE QU'IL DIT**

- 24h d'enseignement sur 9 demi-journées dont le mercredi.
- Des journées pas nécessairement toutes identiques mais respectant des bornes : 5h30 maximum pour la journée, 3h30 maximum pour la demi-journée, des pauses méridiennes d'un minimum d'1h30.
  - En plus des temps d'enseignement communs, des Activités pédagogiques complémentaires (évolution de l'actuelle aide personnalisée) sous la responsabilité des enseignants, en groupes restreints (*voir encadré*).
  - Dérogations possibles sur deux points : le samedi matin à la place du mercredi matin et possibilité de dépasser les bornes horaires quotidiennes. La dérogation devra être justifiée par un Projet éducatif territorial (PET).
- Le Dasen arrête l'organisation de chaque école sur proposition du conseil d'école ou du maire.
- Application du décret à la rentrée 2013. Possibilité de report, sur demande du maire au Dasen, avant le 31 mars (saisine du Conseil général pour le transport scolaire avant le 9 mars).

### **CE QU'IL NE DIT PAS**

- Le décret ne dit rien des temps péri-éducatifs puisqu'ils relèvent des collectivités et n'ont donc pas de caractère obligatoire, ni pour elles ni pour les élèves. Le maintien des horaires actuels pour la prise en charge des élèves ne relève d'aucune déclinaison réglementaire.





## LA PAROLE DES ENSEIGNANTS, C'EST L'AVIS DES PROFESSIONNELS



Après des mois de considérations diverses, de désinformation, il est difficile de décliner concrètement pour la nouvelle semaine scolaire de son école. Entre offrir des activités péri-éducatives, tenir compte de l'organisation des familles et tout de même harmoniser les temps d'enseignement, il est parfois difficile de dégager un objectif prioritaire.

Rappelons-nous bien le premier objectif de cette réforme : favoriser les apprentissages des élèves. À ce titre, notre avis de professionnel est essentiel.

Alors que les discussions débutent, des mairies envisagent de résoudre l'équation par un allongement de la pause méridienne. Si cela peut avoir du sens lorsque des activités péri-éducatives adéquates sont proposées, cela se résumera malheureusement trop souvent à du temps libre surveillé (énervement et temps de récupération important pour le retour aux apprentissages). Dans ces conditions, le pic de vigilance identifié par les chronobiologistes sera difficile à trouver en classe dans la deuxième moitié de journée. Le bénéfice de 5 matinées d'apprentissage, plutôt que 4, serait hypothéqué par des après-midis dégradés.

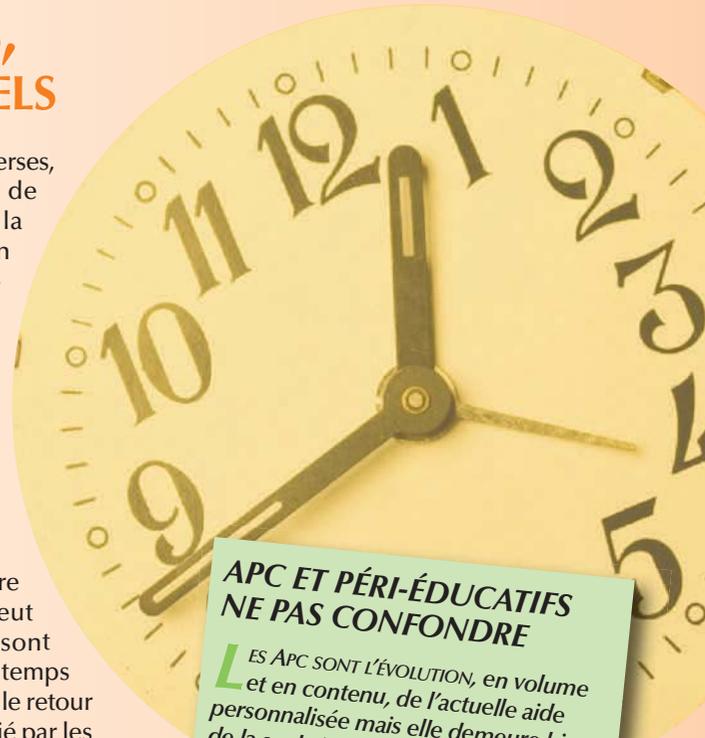
### La pause méridienne rallongée ne peut être la solution de facilité

Bien sûr, cette pause méridienne rallongée est une solution apparemment facile mais elle n'est pas nécessairement la bonne si elle devait être appliquée pour tous les jours de la semaine. D'abord parce que son contenu conditionne le reste de la journée et ensuite parce que, ne libérant pas les enfants plus tôt, elle empêcherait de concevoir de nouvelles passerelles avec les clubs et associations.

De même la pause méridienne allongée ne permet pas aux parents de récupérer leurs enfants plus tôt alors que les horaires des familles sont très divers et irréguliers sur la semaine.

Ce n'est pas parce que les textes ont tardé à être publiés qu'il faut maintenant faire vite en ratant l'essentiel : favoriser les apprentissages des élèves. Le maire a jusqu'au 31 mars pour demander le report (en saisissant d'abord le Conseil général avant le 9 au sujet des transports). Les projets d'organisation de la semaine seront validés ensuite jusqu'à fin avril. L'étape de discussion ne doit pas être bâclée.

Nous avons une voix prééminente dans ce débat local. Pour la pause méridienne comme pour les autres temps de l'enfant, l'entrée gestionnaire ratera la cible. Ne comptons sur personne d'autre que nous pour le dire.



### APC ET PÉRI-ÉDUCATIFS NE PAS CONFONDRE

**L**ES APC SONT L'ÉVOLUTION, en volume et en contenu, de l'actuelle aide personnalisée mais elle demeure bien de la seule initiative des enseignants. Si bien sûr on cherche à les organiser de façon à ne pas priver les élèves d'un projet particulier conduit sur le temps municipal péri-éducatif, les APC peuvent être positionnées sur des plages horaires communes. Par exemple, si durant un trimestre, un atelier arts du cirque est mené tous les lundis à 15h45, on évitera de planifier des APC au même moment. En revanche, si c'est un club jeux de société qui est prévu sur ce créneau pour toute l'année, un élève peut bien bénéficier d'APC pour une période donnée et retrouvera cette activité à d'autres moments.

